

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie@mblink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 5 octobre 2018

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier R-4057-2018
Cause tarifaire 2019-2020 d'Hydro-Québec Distribution
Demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec Distribution de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 1 à Hydro-Québec TransÉnergie de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

c.c. La demanderesse et les intervenants

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4057-2018
CAUSE TARIFAIRE 2019-2020 D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 1
À HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

PAR
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.1

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0053, HQD-3, Document 3, page 6, lignes 19 et 20 :

Elle (la Régie) ajoute qu'il est opportun, dans l'établissement d'un premier MRI, de prendre des indicateurs existants dont l'historique est connu, afin de bien calibrer l'indicateur.,

- ii) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-4011-2017, Pièce A-108, Décision D-2018-067, page 111 :

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Nombre limité d'indicateurs de qualité de service retenus aux fins du partage des écarts de rendement et développement d'un indicateur « Utilisation achats court terme vs utilisation du patrimonial, énergie et puissance » - À définir à l'automne 2018</i>
----------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Demande(s) :

1.1.1 Aux fins du *Mécanisme de traitement des écarts de rendement (MTÉR)*, comment le Distributeur propose-t-il de traiter la demande de la Régie de définir un nouvel indicateur relié à l'utilisation du patrimonial **en énergie** ?

1.1.2 Aux fins du *Mécanisme de traitement des écarts de rendement (MTÉR)*, comment le Distributeur propose-t-il de traiter la demande de la Régie de définir un nouvel indicateur relié à l'utilisation du patrimonial **en puissance** ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.2

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0053, HQD-3, Document 3, page 7, lignes 1 à 7 :

- *Satisfaction de la clientèle ;*
- Fiabilité du service ;*
- Alimentation électrique ;*
- Service à la clientèle ;*
- Sécurité du public et des employés.*

Aux fins du développement de l'IMQ (section 1.5), le Distributeur considère chacun de ces 6 champs d'intervention comme d'égale importance.

Demande(s) :

- 1.2.1** Comment le Distributeur en est-il arrivé à considérer que les champs d'interventions étaient égaux aux fins du développement de l'IMQ ? Par balisage ? Par le recours à des groupes témoins? Par sondages ?
- 1.2.2** Veuillez justifier votre réponse en (a).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.3

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0053, HQD-3, Document 3, page 8, ligne 14 : ISC grande puissance.

Demande(s) :

- 1.3.1** Veuillez confirmer que l'ISC grande puissance couvre les clients du tarif L et les contrats spéciaux. Veuillez justifier votre réponse

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.4

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0053, HQD-3, Document 3, page 8, note infrapaginale 11 :

11 Les clients sondés dans l'ISC combiné sont de trois types : Résidentiel (R), Commercial (C) et Affaires (A). Le segment Grands comptes (GC) est intégré au segment Affaires à compter de 2018.

Demande(s) :

- 1.4.1** Est-ce que le segment GC correspond à la clientèle du tarif LG ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.5

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0053, HQD-3, Document 3, page 9, lignes 1 à 5 :

*Indice de continuité normalisé
L'Indice de continuité normalisé (donc excluant les événements majeurs), en tant que mesure de la fiabilité du réseau, a été préféré à l'Indice de continuité brut puisque ce dernier est sujet aux aléas climatiques qui peuvent le faire varier de façon importante d'une année à l'autre.*

Demande(s) :

- 1.5.1** Quelles sont les règles concernant la définition des événements majeurs?
- 1.5.2** Êtes-vous d'avis qu'un événement qui se produit chaque année ne devrait pas être considéré exceptionnel ? Veuillez préciser et justifier votre réponse.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.6

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0053, HQD-3, Document 3, page 10, ligne 5 : Indicateur du *Taux de respect global des interruptions planifiées*.

Demande :

- 1.6.1** Veuillez expliquer par un exemple comment se construit cet indicateur.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.7

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0053, HQD-3, Document 3, page 18, lignes 12 à 15 :

Eu égard à la volonté de la Régie que soit maintenue la qualité du service, le Distributeur propose, pour chacun des dix indicateurs retenus, une cible de performance égale à la moyenne des valeurs de l'indicateur observées durant les cinq dernières années, soit de 2013 à 2017 (« la cible »).

Demande(s) :

- 1.7.1** Si vous utilisiez un historique plus long, l'évaluation de la moyenne et de l'écart-type ne seraient-ils pas améliorés ? Veuillez expliquer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.8

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0053, HQD-3, Document 3, page 14, lignes 9 et 10 :

Si l'IMQ est supérieur ou égal à -1, le Distributeur conserve l'entièreté de la part à laquelle il est éligible en vertu du MTÉR en vigueur

Demande(s) :

- 1.8.1** Quelle est selon le Distributeur la probabilité que l'Indicateur IMQ soit supérieur à moins un?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.9

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0053, HQD-3, Document 3, Tableau 3, page 17.

Demande(s) :

- 1.9.1** Est-ce que le mandat pour l'étude de productivité multifactorielle sera déposé à la Régie avant de chercher l'expert ?
- 1.9.2** Veuillez déposer ce mandat si déjà disponible.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.10

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0012, HQD-4 Document 1, tableau D-5, page 42, Totaux des mois de mai et de juin.

Demande(s) :

- 1.10.1** Les totaux des mois de mai et de juin (ventes réelles) dans le réseau intégré et les réseaux autonomes sont erronés : $11\ 650 + 31 = 11\ 681$ et non $11\ 699$ et pour le mois de juin $11\ 141 + 28 = 11\ 169$ et non $11\ 181$. Veuillez corriger le tableau.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.11

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0021, HQD-8, Document 1, page 14, lignes 7 à 12 :

Le Distributeur note que les contributions à des projets de raccordement ne cadrent pas dans la trajectoire définie par la Formule d'indexation en raison de l'imprévisibilité des montants s'y rattachant et en raison de l'absence de contrôle sur les projets. De plus, il constate la récurrence et l'importance, défavorable en 2019, sur les revenus requis du traitement dans la Formule

d'indexation. Pour ces raisons, le Distributeur considère que les contributions à des projets de raccordement devraient être traitées à titre de Facteur Y.

Demande(s) :

- 1.11.1** Comment expliquez-vous que les contributions à des projets de raccordements ne soient pas identifiées comme facteur Y dans le dossier R-4011-2017 ? Veuillez justifier.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.12

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0053, HQD-3, Document 3, page 14, lignes 9 et 10 :

1.3.2. Fiabilité du service

Le Distributeur propose trois indicateurs pour mesurer la fiabilité du service électrique :

- Indice de continuité normalisé ;*
- Durée moyenne des interruptions par client - basse et moyenne tensions (proposé à la pièce HQD-2, document 1) ;*
- Nombre de pannes basse tension (proposé à la pièce HQD-2, document 1).*

- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0022, HQD-9, Document 1, Tableau B-1, page 32, colonne réel 2013, ligne réseaux autonomes.

- iii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0015, HQD-3, Document-4, page 10, Tableau 4.

- iv) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Bulletin d'information sur les produits pétroliers, Semaine du 24 septembre 2018 volume 21, no 39, Tableau 4 : Relevé hebdomadaire des prix du mazout léger.

Demande(s) :

- 1.12.1** Selon vous, les trois indicateurs proposés d'indice de continuité normalisé, de durée moyenne des interruptions par client et de nombre de pannes basse tension nécessitent-ils une adaptation particulière afin de traiter des situations provenant des réseaux autonomes, du fait que la corrélation entre les investissements et la fiabilité du réseau y serait différente ?

- 1.12.2** Comment expliquez-vous les investissements négatifs de 1,1 M\$ en réseaux autonomes en 2013 en référence (ii) ?
- 1.12.3** Dans le tableau 4 de la référence iii) entre le mois de juin et le mois de septembre au Nunavik les prix ont passés de 160,13 \$/l à 189,00 \$/l. Est-ce que les coûts évités en énergie pour le Nunavik sont basés sur le prix de 160,13 \$/l du mois de juin ou sur ceux du mois de septembre 2018 ?
- 1.12.4** Si les prix sont basés sur le mois de juin veuillez produire un nouveau tableau 4 de la référence iii) avec les prix du mois de septembre.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-1.13

Référence(s) :

- i) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0053, HQD-3, Document 3, page 14, lignes 9 et 10 :

1.3.2. Fiabilité du service

Le Distributeur propose trois indicateurs pour mesurer la fiabilité du service électrique :

- Indice de continuité normalisé ;*
- Durée moyenne des interruptions par client - basse et moyenne tensions (proposé à la pièce HQD-2, document 1) ;*
- Nombre de pannes basse tension (proposé à la pièce HQD-2, document 1).*

- ii) **HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4057-2018, Pièce B-0030, HQD-13, Document 4, page 1, Tableau 14, page 41 :

TABLEAU 14 :
CARACTÉRISTIQUES DES BORNES DE RECHARGE RAPIDES AU TARIF BR

	Moyenne
PMA (kW)	52
Consommation mensuelle (kWh)	780
Facteur d'utilisation mensuel	5%
Nombre de recharges mensuelles/borne	67
kWh par recharge	12
Durée de recharge (minutes)	22

Demande(s) :

- 1.13.1** Selon vous, les trois indicateurs proposés d'indice de continuité normalisé, de durée moyenne des interruptions par client et de nombre de pannes basse tension nécessitent-ils une adaptation particulière afin de traiter des situations provenant des bornes de recharge pour véhicules électriques ?
- 1.13.2** Le tableau en référence (ii) indique un facteur d'utilisation mensuel de 5 %. Pourtant 780 kWh divisé par 720 heures donne une puissance moyenne de 1,1 kW, ce qui représente, sur une pointe de 52 kW un facteur d'utilisation de 2,1%. Veuillez expliquer. Le cas échéant, veuillez déposer une correction de la pièce citée en référence.
-